

AVIS PUBLIC COLLECTIF

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2012 / 2013 / 2014

Avis public est, par les présentes, **DONNÉ** conformément aux articles 73, 74 et 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, par les soussignés, directeurs généraux et secrétaires-trésoriers des municipalités ci-dessous mentionnées :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2012, 2013 et 2014, a été déposé aux dates mentionnées au bureau des soussignés et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'adresse des municipalités concernées suivantes, selon l'horaire régulier:

DATE DES DÉPÔTS	MUNICIPALITÉS	ADRESSE	RÔLE	OMRÉ (Organisme municipal responsable de l'évaluation)
15 septembre 2011	SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES	250, rue Principale	2012-2013-2014	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bureau 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
15 septembre 2011	SAINT-FABIEN-DE-PANET	195, rue Bilodeau	2012-2013-2014	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bureau 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
15 septembre 2011	SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON	105, route de l'Église	2012-2013-2014	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bureau 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
15 septembre 2011	SAINT-PAUL-DE-MONTMINY	309, 4 ^e Avenue	2012-2013-2014	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bureau 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
15 septembre 2011	SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD	220, rue Principale Est	2012-2013-2014	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bureau 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
15 septembre 2011	NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE	144, rue Principale	2012-2013-2014	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bureau 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
15 septembre 2011	SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD	645, 2 ^e Avenue	2012-2013-2014	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bureau 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7

QUE toute personne désireuse de demander une révision administrative prévue par la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'égard du rôle d'évaluation foncière :

- **DOIT** le faire avant la plus tardive des échéances, soit avant le 1^{er} mai 2012 ou avant le soixante et unième jour suivant l'expédition de l'avis d'évaluation (sauf pour les immeubles du rôle d'évaluation foncière évalués à 1 000 000 \$ ou plus pour lesquels ce délai est de 120 jours si l'expédition de l'avis d'évaluation est postérieure au 31 décembre précédant la première année d'application du rôle).

et **DOIT** également :

- Remplir, selon le cas, le formulaire intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » disponible au bureau de l'organisme responsable de l'évaluation (OMRÉ) dont l'adresse apparaît au tableau ci-haut.
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) OU l'envoyer par courrier recommandé. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par la remise de la formule remplie, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.
- Joindre au formulaire la somme d'argent déterminée par le règlement de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée, soit : le règlement 97-01 pour la MRC de Montmagny;

DONNÉ dans le journal « L'OIE BLANCHE » du 28 septembre 2011.

ISABELLE SIMARD, JULIE LAPOINTE, DORIS GODBOUT, CLAUDETTE AUBE, CHANTAL LACHANCE, ISABELLE LACHANCE, GEORGES BAILLARGEON DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS.